

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026
REPRISE
ANTICIPEE DU
RESULTAT 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

N°A-2026-02

Séance du : 06 mars 2026

Convocation du : 25 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Christian Aebischer, Ingrid Carini, Badia Chalel, Christian Dupessey, Roxane Dupommier, David Haerberli, Bertrand Konate, Anny Martin, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot,

Membres représentés :

Béatrice Manzoni par Pierre Bonnet, suppléant,
Gabriel Doublet par Françoise Magdelaine suppléante,

Membres excusés : Marc Châtelain Patrick Antoine,

Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif du GLCT TS et le compte de gestion n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé à l'Assemblée de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 lors du vote du budget primitif 2026 de la manière suivante :

Résultat global de la section d'exploitation : 1 945 045,67 € (a)
Résultat global de la section d'investissement : - 1 457 287,67 € (b)

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 151 466,97 € (c)
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 124 055,53 € (d)

Besoin de financement de la section d'investissement :
-1 457 287,67 (b) - 151 466,97(c) + 124 055,53(d) = -1 484 699,11

Le solde de la section d'investissement, après reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes, présentant un déficit de 1 484 699,11 €, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sera affecté pour partie à la couverture du déficit d'investissement en recettes au compte 1068 (1 484 699,11 €), le solde du résultat de la section de fonctionnement sera repris en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 à hauteur de 460 346,56 €

Le résultat déficitaire global de la section d'investissement (1 457 287,67 €) sera comptabilisé au compte 001 en dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2026.

Un tableau synthétique du résultat 2025 est joint en annexe à la présente délibération.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE REPRENDRE par anticipation le résultat 2025 du GLCT TS au budget primitif 2026 conformément à l'exposé ci-dessus.

La Présidente,
Anny Martin

Signé électroniquement par : Anny
MARTIN
Date de signature : 11/03/2026
Qualité : GLCT - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE
GLCT TELEPHERIQUE DU SALEVE

| LIBELLE | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Recettes 2025 | 1 606 489,63 | 1 535 440,23 | 3 141 929,86 |
| Dépenses 2025 | 1 274 831,51 | 2 123 515,46 | 3 398 346,97 |
| RESULTAT 2025 | 331 658,12 | - 588 075,23 | - 256 417,11 |
| Résultat antérieur | 1 613 387,55 | - | 869 212,44 |
| RESULTAT FINAL | 1 945 045,67 | - 1 457 287,67 | 487 758,00 |
| Restes à réaliser en dépenses | | 151 466,97 | 151 466,97 |
| Restes à recouvrer en recettes | | 124 055,53 | 124 055,53 |
| | | - 1 484 699,11 | 460 346,56 |

Le Trésorier Principal d'Annemasse

La Présidente du GLCT
 Anny Martin
 Etrembières, le